



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
15 NOVEMBRE 2022**

Procès-verbal de la 9<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 15 novembre 2022 à 19h 00, au bureau d'Arrondissement des Rivières, au 330, salle RC-26 rue Chabot, Québec (Québec) G1M 3J5.

**PRÉSENCES :**

Mme Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-président
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
M. Mathieu Legrand	Administrateur
Mme Gemma Drouin	Secrétaire

Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec
------------------	--

**ABSENCE :**

Aucune

**INVITÉS :**

Luc Boulanger

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

- Renée Poulin Secrétaire de soutien
- Alicia Despins Conseillère municipale – District de Vanier-Dubéger

Cinq (5) membres du public assistent également à la rencontre, ainsi qu'une autre personne en mode virtuelle

**IL Y A QUORUM**

**ORDRE DU JOUR**  
**DE LA 9<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER**  
**15 novembre 2022, 19h 00**  
**Bureau d'Arrondissement des Rivières, salle RC-26**  
330, rue Chabot, Québec (Québec) G1M 3J5

- |    |   |         |
|----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée  | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 19 h 05 |
| 3. | Période de la conseillère municipale  | 19 h 10 |
| 4. | Période de questions ou commentaires des citoyens   | 19 h 20 |
| 5. | Enjeux de quartier  | 19 h 30 |
|    | 5.0 – Présentation des capsules vidéo   |         |
|    | 5.1 – Intersection Rousseau et Beaucage   |         |
|    | 5.2 – Demande d'accès à un document – vitesse et les non-stop   |         |
|    | 5.3 – Rapport du Sommet des aînés par la Ville de Québec  |         |
|    | 5.4 – Réponse de la Ville à nos résolutions   |         |
|    | 5.5 – Appui au Comité Verdi   |         |
| 6. | Comités   | 19 h 45 |
|    | 6.1 – Comité-conseil – « Mon environnement, ma santé » (Nicole)   |         |
|    | 6.2 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël)  |         |
|    | 6.3 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole)   |         |
|    | 6.4 – Conseils d'établissement de l'École Sans-Frontière (Nicole),<br>L'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole), l'École secondaire Vanier<br>(Mahamadou) |         |
|    | 6.5 – Projet parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe)   |         |
|    | 6.6 – Projet Aînés et demande d'un projet d'initiative (Jacynthe)   |         |
|    | 6.7 – Reddition des comptes pour 2022 et prise de décision pour une demande de<br>subvention pour 2023  |         |
|    | 6.8 – Vanier 2040 (Nicole)  |         |
|    | 6.9 – Maison de quartier (suivi)  |         |
| 7. | Fonctionnement  | 20 h 15 |
|    | 7.1 – Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2022 et suivi.  |         |
|    | 7.2 – Correspondance.   |         |
|    | 7.3 – Trésorerie  |         |
|    | Solde bancaire au 15 novembre 2022  |         |
|    | Prévisions budgétaires pour l'année 2023 (pour la subvention de la Ville)   |         |
|    | 7.4 – Paiement des services de secrétariat  |         |
| 8. | Varia   | 20 h 30 |
| 9. | Levée de l'assemblée  |         |

Nicole Laveau, Présidente

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne et dans la salle.

Lors de la soirée reconnaissance de lundi dernier, quatre administrateurs y ont assisté et les commentaires sont positifs. Mme Despins transmettra ces commentaires aux organisateurs.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue les modifications suivantes à l'ordre du jour :

**Point no 5.0** – Présentation des capsules du projet de sécurité routière.

**Point no 6.7** – Reddition des comptes pour 2022 et prise de décision pour une demande de subvention pour 2023.

Mme Laveau se pose des questions sur la façon de compléter le formulaire de demande de projet. Mme Mauger fera le suivi pour apporter les réponses.

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉ**

## 3 PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Concernant le rapport sur le Sommet des aînés, Mme Despins mentionne qu'il contient de bonnes choses. Il y a un projet de déneigement communautaire, tel que le déneigement des escaliers pour les personnes à mobilité réduite sous certaines conditions. C'est un projet pilote pour cette année.

D'autres informations intéressantes sont :

1. Marche de santé piétonnière supplémentaire.  
Bonification des aires des patinoires extérieures, comme celle de Victorin-Beaucage et le terrain de pickleball. Il est facile d'adapter les terrains de tennis pour cette activité.
2. Minimaison : Il s'agit d'une densification douce. Mme Laveau demande si une consultation sera faite. M. Mathieu Legrand demande quel est le but.
3. Pour le projet d'installation de feux de circulation au coin de Turcotte et Hamel Est, la pièce devra être installée très prochainement et Hydro-Québec va brancher le courant électrique dans environ trois mois.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

Déminéralisation des artères à l'extérieur du Centre-Ville. Il y a des petits commerces locaux où il y a de la vie. La rue Plante peut redevenir une artère vivante et vibrante, mais ce n'est pas encore un projet concret. Mme Despins mentionne qu'elle prendra les suggestions en note, mais la rue Plante serait le choix le plus logique. La rue Chabot pourrait aussi être considérée.

Dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de Vanier en 2016, nous avons demandé à la Ville pour faire une parade entre le Centre d'arts La Chapelle et la place éphémère sur le terrain de l'Église Notre-Dame-de-Vanier. Cette demande avait été refusée pour des questions de sécurité pour les véhicules prioritaires.

Dans le cadre d'une réflexion sur la rue conviviale et dans ce concept, on pourrait amorcer une réflexion avec Mme Despins et voir si on fait une demande conjointe. Mme Laveau précise que ce serait un sujet intéressant à regarder pour 2023.

## **5. ENJEUX DE QUARTIER**

### 5.0 – Présentation des capsules sur la sécurité routière.

M. Luc Boulanger fait une présentation des deux capsules sur le projet de sécurité routière et recueille les commentaires des participants.

Mme Laveau mentionne que le projet doit être complété au plus tard le 21 décembre 2022, mais cette dernière partie devrait être complété d'ici 7 à 10 jours.

Mme Laveau demande si les deux capsules pourraient être visionnées sur un ordinateur. M. Boulanger suggère que les capsules pourraient être regardées en détails et procéder à la dernière version dans la première semaine de décembre par les membres participant à ce comité. Il faut également penser pour leur distribution.

### 5.1 – Intersection Rousseau et Beaucage

Mme Laveau mentionne que lorsqu'on circule à proximité de l'École Sans-Frontières, cette intersection (les rues Beaucage et Rousseau) est très dangereuse. Il y a une pente et un manque de visibilité. La circulation est très rapide à cause du feu de circulation que les automobilistes ne veulent pas manquer. Elle propose d'installer un panneau « Arrêt ».

Après discussion entre les administrateurs, d'ici la prochaine assemblée, Mme Laveau pourrait écrire quelque chose à ce sujet.

M. Mahamadou Sissoko propose d'en faire part à la Ville et de laisser le soin aux ingénieurs de trouver une solution.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'on pourrait placer un dos d'âne, mais la Ville n'en installe plus. Compte tenu des divers facteurs, Mme Mauger recommande de faire une demande à la Ville.

### 5.2 – Demande d'accès à un document – vitesse et les non-stop

Mme Laveau fait la lecture des plaintes qui ont été reçues à la Ville en 2021 et 2022, pour donner suite à une demande d'accès à l'information. Elle demande aux administrateurs leurs suggestions et commentaires sur ce qui pourrait être fait à ce sujet.

Voici l'extrait de la demande formulée à la Ville de Québec :

« Depuis le changement de la limite de vitesse dans les rues de la Ville de Québec, nous souhaitons connaître le nombre de plaintes reçues pour excès de vitesse ainsi que pour

les non-stop aux intersections et ce, le long des rues Houde, Baker, Samson et Plante (entre Samson et Houde) pour les 12 derniers mois.

THEMES	NOMBRE DE PLAINTES	ÉNONCÉS DES PLAINTES
Excès de vitesse	3	Très tôt le matin, des résidents ne font pas leur arrêt-stop et le problème est partout. En après-midi également. Au moins 6 véhicules ont eu une collision avec un véhicule stationné, causé par la vitesse et la conduite en état d'ébriété et c'est risqué tant pour les automobilistes que pour les piétons; aimerait un arrêt /stop soit ajouté à l'intersection des rues Samson et Toupin.
Non-Stop	6	Un arrêt obligatoire peu respecté et présence de plusieurs enfants; modifier l'arrêt obligatoire par un autre moyen; l'arrêt peu visible car caché par des branches d'un arbre. Idem et une surveillance policière est demandée.

Madame Laveau fait la lecture de la réponse reçue :

*« Bien que la Ville s'engage ardemment dans la gestion de la vitesse, elle ne pourra y arriver qu'avec l'aide de ses citoyens. Tous les aménagements ne pourront suffire sans l'engagement de tous les usagers de la route à adopter un comportement exemplaire sur la route, dont les zones résidentielles et scolaires, dont respecter les limites de vitesse, être attentif aux autres et éviter des distractions au volant et demeurer courtois, par exemple : laisser le passage aux piétons. »*

Une citoyenne présente explique que les enfants jouent et se promènent dans les rues. Lorsqu'elle est en télétravail, elle peut facilement constater que les véhicules ne font pas leur arrêt obligatoire. Certains ne respectent pas la vitesse de 30 km demandée. Elle est prête à solliciter d'autres parents et logger des appels au 311 de façon plus intense.

Elle demande ce qui pourrait être fait pour rendre notre quartier plus sécuritaire. Il y a eu un panneau pour voir la vitesse, mais ce fut pour une période temporaire. Lorsque la plainte a été faite au 311 au mois d'octobre, on a demandé le moment précis dans la journée, mais cela se produit tout le temps dans la journée, même à 5 heures du matin. Doit-elle mobiliser les parents ou attendre au printemps?

A la demande de Mme Laveau, une discussion sur différents moyens à prendre sont proposés. Mme Laveau précise qu'une plainte a déjà été faite à la Ville dans le passé concernant la rue Claude-Martin parce qu'il y avait de la vitesse. Le rapport qu'elle a reçu mentionnait que c'était dans la limite acceptable.

M. Mathieu Legrand mentionne qu'il y a plusieurs actions qui peuvent être faites. On peut multiplier les plaintes au 311. Il y a aussi la mobilisation des citoyens pour certaines actions.

Mme Mauger trouve ces suggestions intéressantes et Mme Laveau pourra faire une demande en ce sens.

A la suite des échanges, Mme Laveau mentionne qu'elle demandera une surveillance le matin et en fin d'après-midi pour qu'il y ait une analyse avec un compteur au sol pour évaluer la vitesse.

La rue Samson est une rue de transit. Le panneau de vitesse autorisé est à 40 km, ce qui respecte la norme. Demander une limite à 30 km serait très difficile selon les nouveaux critères.

M. Mathieu Legrand précise qu'il s'occupera de la mobilisation citoyenne et informera Mme Laveau si des actions sont prises.

Mme Despins mentionne qu'il y a des rues sinueuses dans Vanier. Cela dépend des gens et tout est lié au comportement des automobilistes.

Mme Laveau précise qu'elle fera la demande pour obtenir les cordons au sol, mais ils pourront être installés qu'au printemps. Entretemps, on pourrait avoir une surveillance policière. Il ne faut pas espérer avoir des résultats immédiats.

### 5.3 – Rapport du Sommet des aînés par la Ville de Québec

Mme Laveau mentionne certains points du rapport.

- Bouger près de chez soi : Présence de sentiers pédestres et patinoires externes.
- Logement : Il y a une consultation qui sera faite.
- S'informer plus facilement : Il est question que les aînés connaissent davantage le 211. Dans le journal municipal, on verra plus d'annonces. Il a été également question de faire un comptoir de service pour le 211.

Mme Laveau enverra le fichier Power Point aux administrateurs ainsi que le lien Internet du rapport de synthèse.

### 5.4 – Réponses de la Ville à nos résolutions

Pour les fins du procès-verbal, Mme Laveau mentionne qu'il serait intéressant d'avoir les réponses de la Ville à nos résolutions.

La résolution no 22-CA-62, concernant la vision de la mobilité active, voici la réponse de la Ville :

*« Nous remercions le Conseil de quartier pour ses recommandations et nous prenons en note vos recommandations pour nos analyses pour les projet mis en marche dans le cadre de la Vision de la mobilité active. »*

Concernant l'aménagement des rues conviviales, Mme Mauger propose d'avoir un document écrit. Il s'agit d'une présentation datée de 2017 qui pourrait servir d'une éventuelle discussion dans le cadre d'une rue piétonne dans le quartier de Vanier. Les liens internet ci-dessous peuvent être consultés :

[https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement\\_urbain/rues-conviviales/](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/rues-conviviales/)

Concernant le PPU Hamel-Laurentien, Mme Laveau fait la lecture de la réponse fournie par la Ville :

*« Les citoyens sont toujours consultés par la Ville, autant dans le cas d'une demande de dérogation mineure que de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ces deux procédures sont régies par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

*Tout projet de modification au règlement sur l'urbanisme doit faire l'objet d'une consultation publique. De plus, lorsque le projet de modification concerne un quartier dans lequel est constitué un conseil de quartier, le conseil d'arrondissement consulte également ce conseil de quartier.*

*De même, toutes les demandes de dérogation mineure sont présentées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), formé par des membres de la société civile. En tant que citoyens, ils analysent les demandes en prenant en compte les impacts potentiels que la demande pourrait avoir sur les voisins. Lors d'une de ses séances, le conseil de l'arrondissement se prononce sur la demande en tenant compte de l'avis du CCU, et à cette occasion, les citoyens ont aussi l'occasion de se faire entendre. »*

Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier n'est jamais informé des recommandations du CCU et même, lorsque le Conseil d'arrondissement accepte les recommandations, aucun suivi ne nous est fait.

Quand il y a une dérogation mineure, Mme Mauger mentionne qu'elle est soumise au CCU qui fait ses recommandations. Par la suite, celles-ci sont soumises au Conseil d'arrondissement. Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier n'est pas informé quand les recommandations sont soumises au Conseil d'arrondissement, suite à leurs adoptions par le Conseil d'Arrondissement.

Mme Mauger suggère de voir l'ordre du jour et les procès-verbaux du Conseil d'arrondissement, mais Mme Laveau précise que c'est très difficile à comprendre. Mme Mauger fera le suivi à ce sujet.

M. André Garon précise qu'il y a eu des dérogations mineures accordées dans notre quartier et nous n'avons jamais été informés des demandes, pas plus que la suite qui a été donnée. Il faudrait que la dérogation mineure nous soit envoyée lorsque la demande est faite.

Mme Alicia Despins mentionne qu'une demande de dérogation est un processus administratif. Une suite est donnée au Conseil d'arrondissement. Mme Mauger fera les vérifications nécessaires. Cependant, ces demandes sont du domaine privé et cet aspect est régi par la loi.

M. Garon précise que cela peut avoir des impacts dans le domaine public. Pourquoi le Conseil de quartier ne pourrait pas être informé des demandes de dérogations? Mme Laveau précise que le Conseil de quartier n'est pas informé de la fin du processus.

Une discussion s'en suit sur le traitement apporté aux demandes de dérogation.

Mme Mauger précise qu'effectivement, le Conseil de quartier est avisé lorsqu'une dérogation mineure le concerne. Elle fera un suivi pour s'assurer que la procédure est bien suivie. Ce sujet est à suivre.

#### 5.5 – Appui au Comité Verdi

##### **22-CA-068**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de révoquer la résolution notée dans le procès-verbal du 21 juin 2022 à la page 12.

**ADOPTÉ**

##### **22-CA-069**

À la suite des discussions entre Mme Laveau et M. Jean-Noël Ouisse, il a été convenu de nuancer les deux « attendu » qui ont suscité un certain malaise. Il a été convenu également de révoquer la résolution prise le 21 juin 2022 et de la remplacer par une nouvelle résolution se lisant comme suit :

- Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier;
- Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte.
- Attendu que le budget prévu par la Ville de Québec n'est pas suffisant pour remédier à cette carence;
- Attendu qu'il existe un fort potentiel de déminéralisation dans le Vieux Vanier du fait des larges rues;
- Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains;
- Attendu qu'il existe un certain nombre de terrains vacants inexploités appartenant à la société d'état Hydro-Québec;
- Attendu que les promoteurs privés et les résident(e)s ne sont aucunement contraints et incités pour augmenter significativement les espaces verts sur les terrains déjà construits;

##### **22-CA-069**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier signe la lettre d'appui à la préservation et à l'aménagement des espaces verts dans le quartier de Vanier rédigée par le Comité Citoyen Verdi-Vanier en collaboration avec La Ruche Vanier (voir les liens ci-dessous).

**ADOPTÉ**

## **6. COMITÉS**

### 6.1 – Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Mme Laveau mentionne que M. Christian Riel Roberge est le chargé de projet. Le rapport final n'est pas encore disponible et il a été promis il y a deux ans.

Elle fait part des points qui ont été discutés dans le courriel du 15 novembre 2022.

*« Nous souhaitons d'abord vous présenter les résultats du dernier livrable de MEMS: Portrait de la pollution de l'air à Québec et de certains de ses impacts*

*sur la santé des résidents des territoires des CLSC Limoilou-Vanier et Québec-Basse-Ville. Cette présentation sera faite par mes collègues de l'INSPQ, qui ont produit ce rapport, et qui sont désormais en mesure de vous partager les résultats à la suite d'un processus rigoureux de validation interne et externe. Nous prévoyons une présentation suivie de questions de votre part.*

L'information est confidentielle compte tenu que le rapport final n'est pas disponible. M. Mathieu Legrand demande s'il est possible de savoir, depuis deux ans, s'il y aura de nouvelles données?

#### 6.2 – Table de concertation Vélo

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine. L'ordre du jour comporte davantage des points d'information, comme les réflexions sur la réfection de la 8<sup>e</sup> avenue. On veut avoir des idées sur ce qui se passe ailleurs.

#### 6.3 – Table de mobilité des quartiers centraux

Mme Laveau mentionne qu'aucun développement n'est survenu depuis la dernière rencontre. Il faut trouver un remplaçant pour M. Étienne Grandmont. Le processus de recrutement a été affiché il y a quelques semaines.

#### 6.4 – Conseils d'établissements – École Sans-Frontières, École Notre-Dame-du-Canada, École secondaire Vanier

L'École Notre-Dame-du-Canada a déposé une demande de financement pour deux ans. Il s'agit d'une pièce de théâtre qui a déjà été produite et c'est vraiment génial.

M. Mahamadou Sissoko mentionne que l'École secondaire Vanier éprouve un manque de parents qui sont sur le Comité d'établissement. Si la contribution des parents n'est pas suffisante, aucun projet ne pourra être démarré.

Une citoyenne demande s'il est encore possible de s'impliquer. Mme Laveau l'encourage à rejoindre le directeur de l'école.

#### 6.5 – Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi

Mme Jacynthe Fortin mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 6 décembre. Nature Québec devrait nous faire une présentation du projet.

#### 6.6 – Projet Aînés

Concernant ce projet, Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'une rencontre réunissant quelques membres du Comité a eu lieu le 9 novembre 2022 avec la Fraternité de Vanier. Il s'agit d'un organisme pivot pour les aînés qui offre de multiples services auprès de ce segment de la population.

Nous avons appris que leur approche pour rejoindre les aînés se fait à long terme. Nous avons reçu une belle ouverture de la part de Mme Annick Giguère, directrice générale de la Fraternité de Notre-Dame de Vanier, ainsi que sa collaboration. Nous pourrions réfléchir sur leurs différents points de vue et leur expérience.

## 6.7 – Projet Sécurité routière – Année 2022-2023

Pour 2022, Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il y a eu une production de deux capsules vidéo sur la conduite des enfants et des aînés. Il est impossible d'engager des fonds avant d'avoir reçu la subvention. Mme Laveau précise que la facture doit être approuvée pour procéder au paiement le 21 décembre 2022.

Pour 2023, M. Jean-Noël Ouisse a élaboré de bons points.

Mme Laveau mentionne que le formulaire est difficile à travailler. Elle mentionne également qu'il serait sans doute intéressant de voir s'il y a d'autres conseils de quartier qui font la même chose que le Conseil de quartier de Vanier, mais il ne faut pas que cela amène des retards dans notre projet.

Pour le 30 novembre 2023, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que ce sera davantage un graphisme et nous pourrions sauver des coûts. Mais il faut que plusieurs conseils de quartier travaillent ensemble. Par conséquent, ce projet pourrait être réalisé en 2024. Concernant la demande de subvention pour 2024, Mme Laveau demande de voir si des personnes qui participent à la Table Vélo sont intéressés à s'impliquer. Il faudrait aussi rejoindre les autres conseils de quartier.

M. Jean-Noël Ouisse et M. Mahamadou Sissoko sont d'accord pour en parler à la Table de concertation Vélo et aux autres Conseils de quartier.

Pour les bénéficiaires des gens présents, M. Jean-Noël Ouisse fournit des informations sur le projet de 2023. Il y a également beaucoup d'information au procès-verbal de l'assemblée du 18 octobre 2022.

## 6.8 – Vanier 2040

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas de rencontre planifiée pour le moment. Le sujet remis en 2023.

## 6.9 – Maison de quartier (suivi)

À la suite de plusieurs échanges de courriels, Mme Laveau a révisé et synthétisé le texte qui apparaît au procès-verbal du 18 octobre 2022.

# **7. FONCTIONNEMENT**

## 7.1 – Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022, version 2

### **22-CA-070**

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 18 octobre 2022, version 2, avec les modifications apportées.

**ADOPTÉ**

## 7.2 – Correspondance

Depuis la dernière assemblée, beaucoup de correspondance a été reçue et partagée entre les administrateurs, principalement sur les modifications au procès-verbal d'octobre.

### 7.3 – Trésorerie

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le solde du compte est de 3,819.03 \$ en date du 15 novembre 2022. Incluant le 3,000.00 \$ obtenu pour le projet sur la sécurité routière.

La Ville demande au Conseil de quartier de Vanier une prévision de dépenses au 31 décembre 2022 afin d'évaluer le montant de la subvention pour 2023. Au 31 décembre, notre solde bancaire sera de 623.13 \$.

La Ville de Québec accorde une augmentation de 1,000.00 \$ pour l'année 2023, ce qui porte le montant total à 2,500.00 \$. Il s'agit de la première augmentation depuis 1996. Donc, le montant qui sera versé serait de 1,876.87 \$ pour l'année 2023.

### 7.4 – Paiement des services de secrétariat

#### **22-CA-071**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 15 novembre 2022.

**ADOPTÉ**

## **8. DIVERS**

Concernant la résolution pour le déneigement de la ruelle Laperrière et le Carrefour Soumande, M. Jean-Noël Ouisse avait fait une demande préalable au 311, laquelle a été refusée. Par la suite, une résolution a été faite par le Conseil de quartier. Nous avons reçu un refus de la Ville. Ensuite, il en a discuté avec M. Forget de Trudel Alliance.

Voici la résolution proposée.

#### **22-CA-072**

- Attendu que cette ruelle est située sur le territoire de la ville de Québec,
- Attendu que cette ruelle n'est pas déneigée,
- Attendu que la ville refuse de déneiger cette ruelle. La raison donnée à un résident par suite d'un appel au 311 était que "la rue Blouin située plus au sud est déneigée et permet l'accès au Carrefour Soumande". La raison donnée à la suite d'une demande par résolution du Conseil de Quartier de Vanier étant que "après validation des budgets, la demande est refusée. De plus, cette demande ne cadre pas avec la Politique de viabilité hivernale. En effet, les liens piétonniers qui sont déneigés sont les liens faisant partie d'un cheminement scolaire désigné ou donnant accès soit à un établissement d'enseignement, au circuit de transport en commun ou à un attrait touristique important. Les liens donnant accès à des commerces ou des terrains privés (n'appartenant pas à la Ville) ne sont pas déneigés",
- Attendu que de nombreuses personnes habitant au nord de la voie ferrée se rendent vers le Carrefour Soumande via cette ruelle en été (estimé à une centaine par jour en semaine et davantage en fin de semaine) mais que certaines d'entre elles doivent faire un détour de 380m supplémentaire en hiver

en raison soit d'incapacité physique, soit du transport d'enfant en poussette (voir figure #2),

- Attendu que le risque d'accident est accru en hiver du fait de l'accumulation de neige,
- Attendu que plus de 80 personnes ont manifestées leur désir sur les médias sociaux de voir ce passage déneigé,

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier adopte la position présentée par M. Jean-Noël Ouisse concernant le déneigement de la ruelle Laperrière.

**ADOPTÉ**

Jean-Noël Ouisse a lancé une demande sur Facebook; il y a eu 40 commentaires. Une citoyenne suggère que le déneigement de la ruelle pourrait être exécuté par des citoyens. Des échanges sont partagés avec les administrateurs et les citoyens présents.

M. Jean-Noël Ouisse sera responsable de ce dossier.

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 12.

**ADOPTÉ**

---

Mme Nicole Laveau  
Présidente

---

Mme Gemma Drouin  
Secrétaire